

## FAQ CMP Double prise en charge

### La FNO demande aux orthophonistes de signer des conventions

Non ce n' est pas la FNO c' est la loi !

Le rôle de la FNO est d' alerter et protéger les orthophonistes, car s il y a des demandes d' indus, elles seront faites auprès des orthophonistes et non des CMP.

### La CPAM dit qu elle n est pas au courant

La CNAM a averti la FNO lors de la dernière CPN (en pièce jointe vous trouverez les informations rédigées par la CNAM elle-même) et a également transmis ces mêmes informations à toutes les CPAM.

Certaines CPAM n' ont semble t il pas lu ces informations...

Dans la région Centre Val de Loire, seule la CPAM du 18 a envoyé un mail à la CPD les prévenant en effet de cette obligation de convention.

### La CPAM nous a toujours dit qu il y avait des dérogations pour les CMP

C est vrai mais c était avant le passage de cette loi...une loi votée en 2022 mais applicable au printemps 2025 (la FNO cherche à avoir plus d' informations sur la date exacte)

Donc ce qui était affirmé par la CPAM auparavant est aujourd' hui caduc.

Ici le texte de loi que vous pouvez diffuser :

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000039675384](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039675384)

### Les CMP disent qu'ils ne sont pas concernés par l 'article 86 de la LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2025

En effet, cette loi ne concerne que les établissements médico-sociaux, donc les CMP en sont exclus.

Mais ce n'est pas de cette loi dont nous parlons !

Plus d'infos : <https://fno.fr/double-prise-en-charge-et-structures-on-fait-le-point-2/>

### Les CPAM changent les règles du jeu brutalement

Non ce n' est pas vraiment un changement de position, c' est la loi qui a changé et qui ne leur permet plus de faire des dérogations. Les CPAM ne peuvent pas aller à l' encontre de ce qui est dit par la CNAM. Si votre CPAM vous a envoyé depuis cette annonce, un mail vous informant qu' il n y aurait pas de recherche d' indus chez les orthophonistes, dites-le nous surtout ! Mais on n'y croit pas trop.....

### Si la CPAM et le CMP disent qu' ils ne sont pas au courant, tout va bien !

Et non cette réponse n' est pas entendable par notre profession.

Il suffit d' un changement de directeur à la CPAM, de quelqu' un qui veuille faire un peu de zèle, et qui décide donc d' appliquer tout simplement la loi, les demandes d ' indus vont tomber et on ne pourra pas s ' y opposer.

### La FNO a demandé aux orthophonistes d'arrêter tous les soins des patients vus en CMP

Non, on ne veut surtout pas arriver à cette situation ! La FNO vous conseille de vous renseigner sur les signatures de conventions et d'envoyer un courrier à l'ARS. Mais on espère que dans les semaines à venir, nous aurons tous (orthophonistes, CPAM, CMP) le même niveau d'informations afin de poursuivre sereinement les prises en soins de nos patients.

**Mais alors que fait la FNO ?**

La FNO a demandé à la CNAM d'alerter tous les CMP.

Et on espère obtenir des dérogations, ce qui serait la solution la plus simple probablement.

La poursuite des soins de nos patients reste notre priorité à tous !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions.

Nous restons à votre disposition si d'autres questions n'avaient pas encore trouvé de réponse....

Elise Carmès  
présidente SORC VDL